

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2025-DEC-26

DECISION

PREPARATION ET FOURNITURE DE PETIT DEJEUNER, DEJEUNER ET GOUTER EN LIAISON FROIDE POUR LES 2 MULTI-ACCUEILS COMMUNAUX PIERRE ET LE LOUP ET PIERRE DE LUNE

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la procédure adaptée ouverte publiée sur le profil acheteur achatpublic.com et au BOAMP le 04 mars 2025 avec une date limite de remise des offres le 11 avril 2025.

Considérant l'offre reçue,

Considérant qu'il ressort de l'analyse de l'offre reçue, noté conformément aux critères figurant dans le règlement de consultation, que la proposition de la société ELIOR est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SIGNER l'accord-cadre à bons de commande pour la préparation et fourniture de petit déjeuner, déjeuner et goûter en liaison froide pour les 2 Multi-Accueil communaux Pierre et le Loup et Pierre de Lune avec la société ELIOR, sis Tour Egée, 9/11 allée de l'Arche, 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Article 2 :

Ce contrat est conclu aux conditions suivantes :

- Le montant de la prestation : selon BPU annexé à l'accord-cadre
- Durée du contrat : le marché est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable 3 fois à compter de la notification du contrat.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 17 juin 2025

Le Maire



Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250617-2025-DEC-26-CC
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025